



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le douze décembre à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de La Villetelle, au nombre de 34, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 décembre 2019.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Brigitte LEROUX ; Gilles PALLIER ; Martine SEBENNE ; Jean-Claude VACHON ; Dominique LABOURIER ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Renée NICOUX ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Pascal MERIGOT ; Nicole BILLEGA ; Jean-Marie LE GUIADER ; Marie-Françoise VERNA ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Georges LECOURT ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Maurice MAGOUTIER ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER. Mathieu CHARVILLAT.

**ETAIENT EXCUSES :** Pierrette LEGROS ; Jean-François RUINAUD ;

**Ayant donné procuration :** Marie-Antoinette BORDERIE à Jean-Claude VACHON ; Nicole DECHEZLEPRETRE à Philippe COLLIN ; Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX ; Michel DIAS à Gilles PALLIER ; Mireille LEJUS à Jean-Luc LEGER ; Bernard PRADELLE à Martine SEBENNE ; Serge DURAND à Dominique LABOURIER ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Annie WOILLEZ à Dominique SIMONEAU.

**Absents :** Philippe GILLIER ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Jean-Luc VERONNET.

\*\*\*\*\*

**M. Jacky Boeuf**, maire de la Villetelle, souhaite la bienvenue aux délégués et les invite à partager le verre de l'amitié à la fin de la séance.

### Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Stéphane DUCOURTIOUX**. Désigné à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 26/09/19 :

**Mme Dominique SIMONEAU** déplore qu'il ne figure pas dans ce compte-rendu le fait que M. LETELLIER ait brandi un document qui ne lui était pas destiné, ce qui est choquant.

**M. Thierry LETELLIER** répond qu'il informait le Conseil. La République c'est la transparence. On doit respecter les lanceurs d'alerte.

**M. Jean-Luc LEGER** s'engage à noter cet échange au prochain compte-rendu.

**Mme SIMONEAU** dit qu'elle a préféré envoyer le document en question à tous les élus, et qu'elle a obtenu un rendez-vous il y a 15 jours avec la présidente de la CAF à la suite de questions qu'elle lui avait posées.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Information : les délibérations du Bureau**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Délibération n° 2019-109 du 11 novembre 2019 : Organisation du Téléthon.

**M. LEGER** indique que la recette a été de 360€.

Délibération n° 2019-110 du 11 novembre 2019 : Organisation d'une compétition à la piscine Aquasud.

### **Ordre du jour**

1. **Contrat BOOST'TER**
2. **Contrat de dynamisation du territoire Ouest et Sud Creusois**
3. **Appel à projets NOTT**
4. **Coopération avec Bordeaux Métropole**
5. **Territoire d'industrie**
6. **Délibération Modificative n°2**
7. **Clôture du budget ADS**
8. **Autorisation de crédits anticipés**
9. **Règlement Intérieur : modifications suite à la loi Transformation de la Fonction Publique**
10. **Rapport sur l'emploi de personnes en situation de handicap**
11. **Création et suppressions de poste**
12. **Règlement Intérieur de la crèche**
13. **Subventions aux associations**
14. **Versement d'une avance de subvention à Clé de Contacts**
15. **Versement d'une avance de subvention à l'Office de Tourisme**
16. **SPANC : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service**
17. **Attribution d'un marché GEMAPI**
18. **Attribution d'un marché pour la location d'un chariot élévateur**
19. **AMO aux communes : tarifs de l'épareuse**

20. Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires

21. Intention de vente de la réserve foncière (zone Est du Mont).

22. Adhésion au GIP Creuse Habitat

23. Dispositif DOREMI

24. Ouverture des commerces le dimanche

Information : composition du futur Conseil communautaire

## PRESENTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

**M. LEGER** introduit la présentation du CODEV en indiquant qu'il tenait absolument à ne pas participer à ses travaux pour lui laisser son indépendance.

**Mmes Mireille HAUSSONNE, Constance LAUNAY, MM. Gérard CRINIÈRE et Yves ORLIANGES** présentent les travaux du CODEV. Cette instance n'a pas de présidence mais une « commission permanente » de 6 membres. Le CODEV est autonome mais bénéficie d'un accompagnement de la comcom par **Mme LE NUZ**.

Le CODEV s'est réuni 7 fois en séance plénière, et 19 fois en groupes de travail, avec « confiance, sérieux, convivialité et respect ». la question principale a été de penser le territoire à l'horizon 2030.

Les pistes de travail étaient les suivantes :

- 1. l'agriculture : autonomie en eau et en énergie, culture adaptées, transformation des productions, installation de jeunes agriculteurs.
- 2. la forêt : équilibrer les aspects sociaux, environnementaux et économiques de la forêt. Aller vers des impacts positifs pour la biodiversité la filière bois et la création d'emplois.
- 3. L'environnement, y compris le patrimoine bâti et naturel
- 4. La valorisation économique des filières : laine, bois, viande, pierre, tapisserie.
- 5. Accueillir et maintenir des jeunes actifs, avec une action concrète ; un questionnaire destiné aux nouveaux arrivants, un prototype de dossier d'accueil et un réseau d'ambassadeurs.
- 6. Accompagner le vieillissement.

Au final, le CODEV a permis aussi de créer de la solidarité et de l'interconnaissance, ainsi que du covoiturage et une nouvelle activité de gym à Gioux. La création d'une commission d'accueil mixte CODEV/comcom serait un projet intéressant.

**M. LEGER** pense que la démocratie participative est arrivée dans nos conseils, parfois difficilement au début, mais finalement cela se concilie bien avec la démocratie électorale. Nous avons appris à « marcher ensemble ». Les questions que les élus se posent sont les mêmes que le CODEV. Il souhaite rédiger un pré-projet de territoire avant la fin de la mandature.

**M. Denis PRIOURET** regrette que toutes les communes n'aient pas fait l'effort de faire adhérer un habitant au CODEV.

### 1. Contrat BOOST'TER

**M. LEGER** excuse l'absence de M. Nicolas SIMONET, vice-président du Conseil Départemental. Il remercie Mme Valérie SIMONET, présidente du Conseil Départemental, pour sa venue ce soir afin de présenter et de signer le contrat Boost'Ter.

**Mme SIMONET** annonce que ce contrat portera sur une enveloppe de 455 000€ par EPCI, dont 355 000€ pour des projets sur 5 ans. Le reste de l'enveloppe financera un agent de développement accompagnateur des projets, en relation avec les référents du Conseil départemental. La comcom pourra

flécher à sa guise les financements avec des taux qu'elle choisira, de 20 à 70%. La plus grande souplesse doit être de mise dans ce contrat, car Mme SIMONET se dit consciente que les intercommunalités ont des difficultés à faire émerger des projets depuis les fusions d'il y a 2 ans.

**M. LEGER** se félicite de cette politique territoriale du Conseil Départemental, qui est complémentaire des dispositifs de l'Etat et des contrats de la Région. Il souligne l'importance des financements portant sur l'ingénierie. La thématique de l'accueil revient sans cesse, ce qui est normal car nous voulons tous réamorcer la pompe démographique.

**M. LETELLIER** se dit satisfait des thèmes choisis qui rejoignent ceux de notre CODEV.

**Mme SIMONET** précise qu'il n'est pas facile de répondre à la question « de quoi avez-vous besoin ? », mais il s'agit de faire confiance aux territoires.

**M. LEGER** souligne que nous avons bien besoin de l'ingénierie pour mener à bien ces projets et cette politique d'accueil.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. LEGER et Mme SIMONET** procèdent à la signature du contrat BoostTer.

## 2. Contrat de dynamisation du territoire Ouest et Sud Creusois

**M. LEGER** précise qu'il s'agit de renouveler l'aide de la Région pour le financement d'un demi-ETP. Il dit avoir émis des réserves auprès de la vice-présidente de la Région sur la dispersion des crédits : il ne semble pas efficace, de Croze à Azérables, de disposer d'un seul agent. La Région a compris que nous avons un réel besoin d'ingénierie.

**Adopté à l'unanimité.**

### Présentation des nouveaux agents de Creuse Grand Sud :

Amandine BONNAUD (chargée de mission accueil), Mathilde ENIQUE (bibliothécaire) et Pierre SURRE (technicien rivières) ont intégré Creuse Grand Sud en 2019.

## 3. Appel à projets NOTT

**M. Gilles PALLIER** indique qu'il s'agit entre autres d'améliorer les conditions d'accueil dans les Offices de Tourisme. Le projet s'intitule : Vassivière au Fil de l'Eau, d'Aubusson à Saint-Léonard de Noblat ».

**Mme Catherine MOULIN** demande quel est le lien avec le PNR.

**M. PALLIER** répond que le PNR est bien sûr un partenaire privilégié, mais qu'administrativement il ne pouvait pas être porteur du projet.

**M. LEGER** pense que ce projet a le mérite de créer un pont entre Vassivière et le bassin d'Aubusson. Nous pouvons espérer notamment des financements intéressants pour rénover notre Office du Tourisme à la Maison du Tapissier.

**Mme Renée NICOUX** demande si l'appel à projets est général et si les projets sont déposés ensuite par chaque EPCI.

**M. PALLIER** insiste sur le plan d'action commun et en cohérence entre les 5 territoires. Il faut fédérer les acteurs pour proposer une offre globale. Il y aura un guide touristique complet du même nom que le projet.

**M. Philippe COLLIN** explique qu'aujourd'hui les touristes bougent beaucoup plus : il faut les garder au maximum sur un territoire élargi.

**Mme NICOUX** pense qu'il faut lancer des idées pour parler de nos structures : créer des menus etc...

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4. Coopération avec Bordeaux Métropole

**M. LEGER** a rencontré le Président de Bordeaux Métropole, qui a déjà signé des contrats de coopération avec Angoulême ou Marmande. Nous pourrions devenir le plus éloigné et le plus rural des territoires qui coopèrent avec la métropole bordelaise. Le président de la métropole a été séduit par nos propositions très concrètes pour inciter les bordelais à venir visiter notre territoire (tourisme) ou s'y installer, car nous avons une qualité de vie et un environnement exceptionnels. Créer des liens permettra aussi d'attirer des investisseurs.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 5. Territoire d'industrie

**M. PALLIER** détaille le rapport présenté.

**M. LEGER** va proposer au Conseil Départemental une motion importante sur l'accès au Haut Débit, car il y a une faille considérable dans ce domaine qui est le coût de raccordement exigé par les opérateurs. Nous avons organisé une réunion sur ce sujet avec nos industriels, ce qui a permis de leur apporter des solutions très concrètes pour négocier avec les opérateurs

**Mme NICOUX** relate une réunion qui s'est tenue au Pays Sud Creusois et qui a précisé les actions de l'ADECT Mille Sources, notamment la mise en place d'actions pour aider les entreprises ayant des difficultés de recrutement.

**M. LETELLIER** demande quel est le rôle de la comcom dans ce projet ?

**M. PALLIER** explique qu'on veut que l'Etat participe au financement. Mais il s'agit aussi de mettre les gens en relation, d'accroître notre réseau pour acquérir de nouvelles compétences et aider les entreprises.

*Arrivée de M. CHARVILLAT.*

**M. Jean-Marie LE GUIADER** demande si cette action ne fait pas doublon avec le groupement d'achat sur les télécommunications.

**M. PALLIER** indique que non, car ce groupement d'achat n'est pas ouvert aux privés, ce qui ne les empêche pas d'aller eux aussi voir collectivement les opérateurs.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 6. Délibération Modificative n°2

**M. LEGER** remercie **Mme Juliette GIOUX** pour son travail remarquable, car nous réajustons le budget de seulement 70 000€ sur un total de 9.5 millions. Cela nous permet de tenir le plan de redressement et de prévoir qu'en 2020 notre déficit ne sera plus que de 1 million d'€.

**Mme Isabelle GRAND** remarque une petite erreur : au 012 le total des lignes fait 52 000€.

**Mme GIOUX** explique que nous avons pu économiser 1000€ au dernier moment.

**M. PRIOURET** félicite Mme GIOUX pour ce travail.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 7. Clôture du budget ADS

**M. Claude BIALOUX** détaille le rapport présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 8. Autorisation de crédits anticipés

**Mme Marie-Françoise VERNA** détaille le rapport.

**Mme NICOUX** estime qu'il faudrait le faire aussi en fonctionnement.

**M. LEGER** répond que non, ce n'est pas obligatoire en fonctionnement, comme dans les budgets communaux.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9. Règlement Intérieur : modifications suite à la loi Transformation de la Fonction Publique

**Mme Marie-Françoise VERNA** détaille le rapport.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 10. Rapport sur l'emploi de personnes en situation de handicap

**Mme Marie-Françoise VERNA** détaille le rapport.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11. Création et suppressions de poste

**Mme Marie-Françoise VERNA** détaille le rapport.

**M. COLLIN** explique que les 2 agents concernés aux services techniques donnent entière satisfaction, mais qu'ils arrivaient en fin de contrat et qu'il serait dommage de continuer avec des CDD.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Règlement Intérieur de la crèche

**Mme Valérie BERTIN** indique que ce document est une base indispensable, il est validé par la commission enfance et la CAF, mais il sera susceptible d'évoluer.

**M. LEGER** ajoute que les services travaillent aussi sur un livret d'accueil pour les familles.

**Adopté à l'unanimité.**

## 13. Subventions aux associations

**M. CHARVILLAT** présente les demandes et les montants proposés.

- **Nuits Noires à Aubusson : 750€**

**M. Didier TERNAT** demande pourquoi la subvention augmente par rapport à l'année dernière.

**M. CHARVILLAT** explique que c'est la commission qui a proposé ce montant.

Adopté à l'unanimité.

- Le Plaisir de Lire : 1300€ Adopté à l'unanimité.

- TéléMillevaches : 800€ Adopté à l'unanimité (**Mme MOULIN** ne prend pas part au vote et sort de la salle).

- Les Portes du Monde : 4000€. **M. CHARVILLAT** explique que l'association a un déficit chronique qui s'élève cette année à 6000€. Adopté à l'unanimité.

**M. LETELLIER** souhaiterait que soit présenté un tableau avec les montants attribués l'année dernière et plus de détails.

- Le Colbert : seul cinéma du territoire, proposant aussi des actions pédagogiques. 3800€

Adopté à l'unanimité. (**M. PALLIER** ne prend pas part au vote et quitte la salle)

- Tout Azimut : répond parfaitement au critère « culture pour tous » : 600€. Adopté à l'unanimité.

- Folie les Mots ! 100€. Adopté à l'unanimité.

- Felletin Patrimoine Environnement : Organisation d'évènements d'envergure à Felletin : 2800€. Adopté à l'unanimité.

- Inter Spinass Canta : pour l'organisation de concerts auprès de publics empêchés : 100€. Adopté à l'unanimité.

- Football féminin Vallière : **M. CHARVILLAT** propose d'inciter le club de se rapprocher de celui de Felletin, mais il ne faut léser personne : 100€. Adopté à l'unanimité.

- Football féminin Felletin : 100€. Adopté à l'unanimité

- Entente Athlétique Aubussonnaise : 350€. Adopté à l'unanimité.

- Rugby Club Aubusson : il s'agit là aussi d'aider le sport féminin : 350€. Adopté à l'unanimité.

- Solidarité Paysans Limousin : 150€. Adopté à l'unanimité.

- Banque Alimentaire : 500€. Adopté à l'unanimité.

#### 14. Versement d'une avance de subvention à Clé de Contacts

Mme **BERTIN** explique que ce montant s'élève à 25 000€ et sera déduit de la subvention 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 15. Versement d'une avance de subvention à l'Office de Tourisme

Là encore, ce montant de 42 500€ sera déduit de la subvention 2020.

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle : **Mmes et MM. COLLIN ; PALLIER ; LEGER ; BŒUF ; PERRUCHET ; TERRADE ; PRIOURET ; SIMONEAU ; DUCOURTIOUX.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### 16. SPANC : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

M. **BIALOUX** résume le rapport.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 17. Attribution d'un marché GEMAPI

Après analyse des offres, Mme **SIMONEAU** propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : entreprise BORD.

Lot n°2: entreprise TTPM

**Adopté à l'unanimité.**

#### 18. Attribution d'un marché pour la location d'un chariot élévateur

M. **COLLIN** explique que nous ferions une économie intéressante car cette location nous coûte aujourd'hui 2700€ par mois. Deux offres seulement ont été reçues. Cet engin sert 2 à 3h par jour.

*Mme Bertin et M. Tournier quittent la séance.*

M. **LEGER** remarque que comme pour les bennes à ordures ménagères, il serait essentiel de ré-investir dans du matériel neuf, mais que nous ne pouvons pas.

M. **COLLIN** ajoute que c'est en partant sur un contrat de 4 ans qu'on obtient le meilleur prix. Certes nous pourrions amortir un achat neuf en 4 ans, même si ces engins sont hors service au bout de 5 à 6 ans.

M. **TERNAT** explique que le surcoût par rapport à l'offre de base est lié aux pneus.

**Adopté à l'unanimité.**



## 19. AMO aux communes : tarifs de l'épareuse

**M. Guy BRUNET** demande le coût de cet investissement et regrette que la comcom prenne du travail aux entreprises. Il faudrait attirer des entreprises et pas leur faire de la concurrence.

**M. LEGER** répond que l'investissement d'origine était de 8000€. Cette prestation reste assez anecdotique et l'épareuse sert surtout aux voiries intercommunales.

**M. BŒUF** observe que cet été, la commune avait confié le fauchage à une entreprise qui n'est finalement pas venue.

**M. BRUNET** admet que l'élagage est très bien fait par la comcom, mais qu'elle a passé 200h avec 4 agents alors qu'une entreprise mettait 40h. Certes la commune a payé moins cher mais ce sont les contribuables de la comcom qui ont payé au final.

**M. PRIOURET** pense qu'il faut avoir un débat sérieux sur ce sujet car nous avons d'une manière générale intérêt à faire travailler les entreprises.

**Mme NICOUX** demande si nous avons voté cette dépense pour l'achat de l'épareuse.

**M. LEGER** indique qu'il ne s'agissait que d'une tête d'épareuse et que cela avait bien été voté lors du budget. Il se dit d'accord avec **M. PRIOURET**.

**M. TERNAT** précise qu'en commission beaucoup s'étaient opposés à cet achat.

**Adopté à l'unanimité. M. BŒUF ne prend pas part au vote.**

## 20. Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires

Il est proposé la candidature de **M. PALLIER** (titulaire) et de **M. LEGER** (suppléant).

**Adopté à l'unanimité.**

## 21. Intention de vente de la réserve foncière (zone Est du Mont).

**M. PALLIER** rappelle au Conseil que nous avons délibéré en septembre pour la zone Sud, et qu'il s'agit maintenant de la zone Est. La communauté de communes a été sollicitée par des investisseurs. Ce n'est pas une vente pour le moment, seulement une intention. Avant cela il faut respecter la procédure du droit de rétrocession, en raison de la fin de la DUP en 2017.

Nous allons recontacter les anciens propriétaires qui auront 2 mois pour répondre.

**M. LEGER** affirme qu'il faut rester prudents et que les anciens propriétaires devront faire une offre réaliste.

**M. LETELLIER** estime que la loi est sage, pour ne pas exproprier des gens inconsidérément.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22. Adhésion au GIP Creuse Habitat

**M. BIALOUX** explique qu'il s'agit seulement d'apporter quelques modifications à la convention votée au dernier Conseil.

**Adopté à l'unanimité.**

### 23. Dispositif DOREMI

**M. BIALOUX** présente le projet.

**Mme NICOUX** s'interroge sur les moyens de formation des artisans, et qui le fera.

**Mme Myriam SIMONEAU** répond que ce serait un formateur de Limoges proposé par DOREMI. Des contacts ont été pris avec le LMB pour que les formations se tiennent là-bas.

**M. PRIOURET** demande quelle sera la valeur ajoutée de cette formation.

**Mme SIMONEAU** répond qu'il sera nécessaire pour les artisans de travailler ensemble, de coordonner plusieurs métiers pour optimiser la qualité des travaux et baisser les coûts. Il faudra convaincre des artisans « précurseurs » qui – a priori- devront déjà avoir la qualification RGE.

**Adopté à l'unanimité.**

### 24. Ouverture des commerces le dimanche

**M. PALLIER** présente la demande de dérogation pour les commerces d'Aubusson en 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

### Information : composition du futur Conseil communautaire

**M. LEGER** rappelle que le débat a eu lieu lors d'un précédent conseil. Des orientations ont été proposées, elles sont passées dans les Conseils Municipaux, mais des communes ont voté contre. Nous revenons ainsi à la proposition du tableau.

**M. PRIOURET** dit qu'il ne remercie pas les représentants d'Aubusson et de Felletin.

#### Questions diverses :

**M. LEGER** informe le Conseil que :

- la commune d'Aubusson a répondu à l'appel à projets 'Déconcentration des services publics ».
- la piscine Aquasud accueillera un gala de natation synchronisée en février.
- Le lancement du label « Villes et métiers d'arts » aura lieu la semaine prochaine.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h30